



Revenus des femmes, chère dépendance

Dans le cadre du projet BGIA (Belgian Gender and Income Analysis) , nous nous sommes attachés à calculer les revenus individuels des femmes et des hommes en Belgique et nous avons proposé le calcul de différents indicateurs permettant de mesurer les écarts de revenus entre hommes et femmes et le risque de dépendance financière auquel ils font face .

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers propres et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Nous nous démarquons ainsi radicalement des approches traditionnelles de la pauvreté et des revenus qui considèrent le ménage comme unité d'analyse et de partage.

Le taux de pauvreté est traditionnellement estimé en faisant l'hypothèse forte d'une mise en commun et d'un partage intégral de tous les revenus entre les membres d'un ménage et cela quel que soit leur apport propre. Selon cette approche une personne est pauvre si elle appartient à un ménage pauvre, quels que soient ses revenus personnels.

On peut se poser la question de la validité de cette hypothèse héritée de l'approche néo-classique où le ménage était considéré comme une boîte noire se comportant comme "un seul homme" maximisant en altruiste l'utilité homogène du ménage. →

LES REVENUS DES FEMMES RESTENT BIEN EN DESSOUS DE CEUX DES HOMMES. LE TAUX DE PAUVRETÉ, CALCULÉ AU NIVEAU DES INDIVIDUS ET NON DES MÉNAGES, MONTRE UN TRIPLEMENT DU RISQUE DE PAUVRETÉ DES FEMMES. LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE EST DONC BIEN RÉELLE.

Danièle Meulders et Sïle O'Dorchai


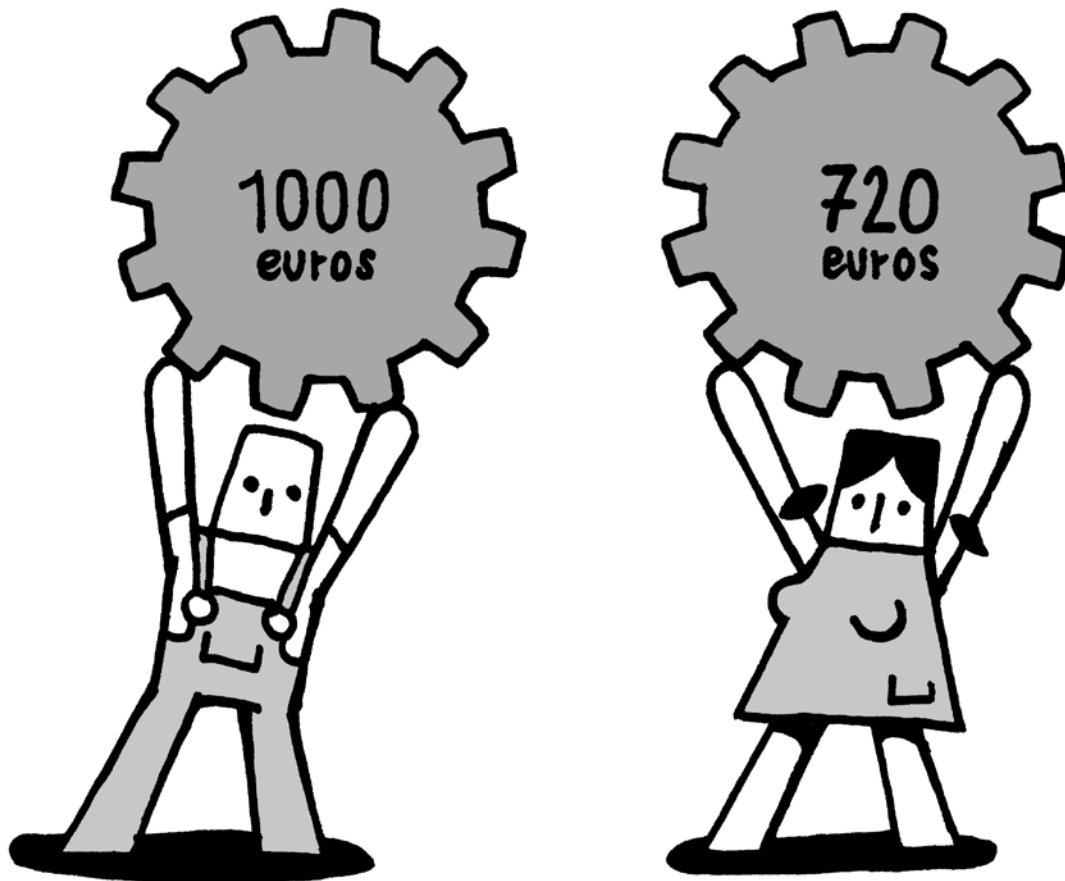
Département d'économie appliquée - DULBEA, ULB 

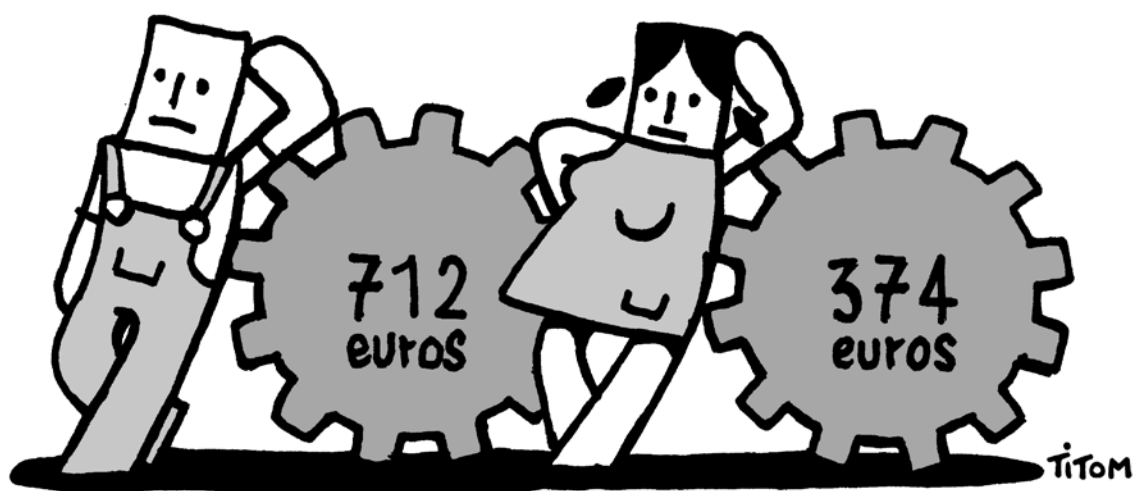
Tableau 1. Rapport entre les revenus moyens des femmes et des hommes pour différentes catégories et leurs composantes

Catégories de revenus	Indicateurs de base : rapports de revenus moyens femme-homme
Revenu brut	0,54
Revenu net	0,62
1. Revenu provenant de l'activité économique	0,72
1.1 Revenus des salariés	0,72
1.1.1 Salaire	0,74
1.1.2 Travail irrégulier	0,82
1.1.3 Primes	0,58
Dont :	
1.1.3.1 Pécule de vacances	0,60
1.1.3.2 Prime de fin d'année	0,67
1.1.3.3 Treizième mois	0,70
1.1.3.4 Heures supplémentaires	0,69
1.1.3.5 Participation aux bénéfices	0,44
1.1.3.6 Autres revenus complémentaires	0,57
1.2 Revenus non salariaux (voiture de société)	0,86
1.3 Revenus de l'activité indépendante	0,66
2. Transferts de l'Etat	0,75
2.1 Pensions	0,66
2.2 Chômage	0,69
Dont :	
2.2.1 Allocation de chômage	0,88
2.2.2 Prépension	0,90
2.2.3 Indemnités d'interruption de carrière (crédit-temps)	0,92
2.3 Indemnités d'invalidité	0,83
2.4 Indemnités de maladie	0,91
2.5 Bourse d'étudiant	1,02

INÉGALITÉS À TOUS LES ÉTAGES



À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE INÉGAL
En Belgique, pour un même travail, une femme
gagne en moyenne 72% du salaire d'un homme



À CHÔMAGE ÉGAL, ALLOCATIONS INÉGALES
Et 63% des personnes subissant le statut de
cohabitant sont des femmes

INÉGALITÉS DE REVENUS

L'examen des écarts de moyennes entre les revenus des femmes et des hommes fait apparaître des écarts importants pour toutes les catégories de revenus et leurs composantes et cela, toujours au détriment des femmes.

En 2006, en Belgique, le revenu individuel net des femmes est égal à 62 % du revenu moyen des hommes. En ce qui concerne les revenus du travail, en moyenne, les femmes ont un revenu inférieur de 28 %. Cet écart est plus élevé pour les indépendants et il est aussi plus marqué pour l'ensemble des primes qui composent la rémunération : les femmes bénéficient moins souvent d'avantages professionnels et quand elles en bénéficient, ils sont plus faibles.

Pour les transferts de l'État, l'écart est en moyenne de -25 %, il s'élève à -34 % pour les pensions et à -31 % pour les allocations de chômage, témoignant d'une part des effets négatifs qu'entraînent à long terme toutes les formes flexibles d'aménagement du temps de travail : interruptions de carrière, temps partiel... qui touchent surtout les femmes et d'autre part des effets de la non individualisation des droits sociaux.

RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL OU TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Le taux de dépendance financière est le pourcentage d'individus dont le revenu individuel est inférieur à 60 % du revenu médian national. Le taux de dépendance financière représente le pourcentage de personnes incapables de faire face à un montant minimum de dépenses par leurs revenus personnels, elles dépendent donc d'autres personnes pour survivre.

Ce taux est à comparer au taux de risque de pauvreté européen si ce n'est que le taux européen est basé sur un calcul fait au niveau du ménage avec une hypothèse de partage intégral des ressources entre tous les membres du ménage. La notion de dépendance financière représente en fait le risque de pauvreté encouru par une personne si elle doit faire face seule à ses besoins avec ses revenus propres sans l'aide d'autres personnes. Nous faisons l'hypothèse que les individus ne sont protégés du risque de pauvreté que par les revenus dont ils disposent personnellement.

Les femmes ont plus de trois fois plus de risque que les hommes de

se trouver en situation de dépendance financière.

Le taux de risque de pauvreté européen mesure la proportion de personnes appartenant à des ménages dont le revenu équivalent disponible se situe sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian équivalent disponible. Pour ce calcul, on somme l'ensemble des revenus du ménage qu'on répartit ensuite entre les membres en appliquant une échelle d'équivalence. Ceci revient au calcul par ménage d'un revenu équivalent adulte basé sur l'hypothèse d'un partage intégral des ressources entre les membres du ménage quels que soient les revenus de chacun.

Au contraire, le taux de dépendance financière est basé sur le revenu individuel de chaque personne sans faire l'hypothèse de mise en commun et de partage de ses revenus.

Le calcul du risque de pauvreté au niveau individuel a deux effets : d'une part le pourcentage de personnes à risque est plus élevé quand on rejette l'hypothèse de partage, d'autre part le risque encouru par les femmes est nettement plus élevé si le calcul se fait pour les individus.

Le taux de dépendance financière des femmes est de 36 % lorsque le calcul est fait sur base des revenus individuels, il n'est plus que de 16 % quand le calcul se fait au niveau des ménages.

Le taux de dépendance financière est supérieur de 9 points par rapport au taux de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est supérieur pour les hommes (+ 2 %) mais il est surtout nettement plus faible pour les femmes (-20 %). Ceci illustre parfaitement qu'en globalisant au niveau du ménage, on cache les risques de pauvreté individuels des femmes. ■

❶ Le titre et le chapeau sont de la rédaction.

❷ Le projet "Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs - BGIA (Belgian Gender and Income Analysis)" est un projet regroupant la Politique scientifique fédérale, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Direction générale de Statistique et Information Economique ainsi que l'Université Libre de Bruxelles, dont l'objectif est une analyse approfondie et individuelle de la situation actuelle des hommes et des femmes en matière de revenus sur base des différentes sources de données. Cette analyse se base sur l'élaboration d'une méthodologie propre et le développement d'indicateurs spécifiques.

❸ Alaoui Amine Z, K. Fredericq Evangelista, D. Meulders, S. O'Dorchai, R. Plasman, et F. Rycx (2009) "Analyse de la répartition des revenus entre les femmes et les hommes et de la dépendance financière en Belgique sur base des données du SILC-Belge 2006", Working Paper DULBEA, Research Report, N°09-09.RR, March.

Tableau 2. Indicateurs calculés sur base du seuil de dépendance financière BGIA

SILC-Belgique 2006	
Seuil (mensuel) de dépendance financière	761€
Pourcentage de la population sous le seuil de dépendance	24%
part des femmes	77%
part des hommes	23%
Indicateur 1 : Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel	
Total	24%
Femmes	36%
Hommes	11%
Indicateur 2 : Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	
	3,2

Ségrégation et plafond de verre

/ Propos recueillis par
Jean-Marie Coen

Nous avons interrogé Sile O'Dorchai, du DULBEA, pour mieux comprendre les résultats de l'étude du DULBEA.

► D'où viennent les différences que vous avez observées en matière de revenus ?

SILE O'DORCHAI : D'une forme de ségrégation. Il y a beaucoup plus de femmes dans les secteurs à bas salaires, et inversement il y a beaucoup plus d'hommes dans les secteurs à hauts salaires. Ceci est en bonne partie dû au recours au temps partiel, plus fréquent chez les femmes. Car le travail à temps partiel n'est pas disponible dans tous les secteurs, on le retrouve plutôt dans les secteurs à bas salaires. D'autre part les femmes progressent moins vite dans la carrière parce qu'elles s'interrompent plus souvent pour avoir des enfants. Intervient alors le "plafond de verre", lié à des préjugés. On hésitera à engager une jeune femme pour un poste important, car on va penser qu'elle va s'interrompre pour avoir des enfants.

► Qu'entendez-vous par "revenus du travail" ?

S.O. : Les revenus du travail, ce sont les rémunérations mais aussi les éléments non salariaux : les voitures de société, les GSM... Ces données proviennent de la base de données SILC (2006).

Dans la deuxième partie de l'étude, vos résultats se basent

explicitement sur l'hypothèse "que les individus ne sont protégés du risque de pauvreté que par les revenus dont ils disposent personnellement". Pourtant, est-il vraiment réaliste de postuler qu'il n'y aurait aucun partage, aucune solidarité à l'intérieur d'un ménage ?

S.O. : Non, en effet. Mais nous ne prétendons pas que notre indicateur soit meilleur que l'indicateur européen. Par contre, nous avons voulu montrer que le fait de choisir le ménage comme unité de calcul est très important. Nous avons donc fait l'hypothèse inverse, pour montrer l'importance de ce choix. La réalité est sans doute à mi-chemin des deux calculs. Tant que le couple existe, il y a un certain partage, c'est sûr. On veut donc montrer simplement l'importance de ce choix d'unité pour le calcul du seuil de pauvreté. Par ailleurs, ce qui n'apparaît pas avec le calcul basé sur les ménages, c'est ce qui se passe quand il y a séparation. N'oublions pas qu'aujourd'hui le taux de divorce est très élevé. Notre méthode permet de montrer de quoi la femme dispose réellement si elle se retrouve seule.

► Ces résultats vous ont-ils surpris ?

S.O. : Nous n'avons pas vraiment été surprises par le constat. Par contre, l'ampleur de la différence entre les deux modes de calcul nous a surprises.



Anne Maeschalk

► D'où vous est venue l'hypothèse de départ de cette seconde partie de votre étude ?

S.O. : Cela vient notamment des travaux d'Amartaya Sen, le prix Nobel d'économie. Il a montré qu'en Inde, et dans d'autres pays en voie de développement, beaucoup de femmes "pauvres" vivent dans des ménages non pauvres. A partir de là, une littérature économique féministe s'est développée autour de cette idée.

► Avez-vous des éléments d'explication pour cet état des choses en Europe ?

S.O. : Cela vient en particulier du modèle de "male bread-winner" : traditionnellement, le rôle de gagner de l'argent est assigné à l'homme. A ce sujet, une classification des Etats providence a été développée par le chercheur Esping-Andersen. Il identifie trois modèles en Europe : le modèle social-démocrate (pays scandinaves), libéral (Irlande, Royaume-Uni) et conservateur (Belgique, France, tout le "vieux continent" en quelque sorte). Il se fait que le "male-bread-winner model" est le plus présent dans le modèle conservateur, tout particulièrement en Allemagne. Par contre, il est beaucoup moins présent dans les pays scandinaves, où les systèmes sont plus individualisés.

► Que faudrait-il faire pour changer la situation que vous avez constatée ?

S.O. : Individualiser tout : la sécurité sociale, la fiscalité... D'autre part, il faut lutter contre la ségrégation des femmes dans les secteurs à bas salaires, et contre la féminisation du temps partiel.

► Une question de nomenclature : dans votre étude, vous parlez de "risque" de pauvreté individuel. En parlant de "risque", s'agit-il de respecter une convention de vocabulaire, ou bien revendiquez-vous cette dénomination ?

S.O. : Non. On utilise la dénomination "risque" de pauvreté parce que c'est le vocabulaire utilisé au niveau européen. Mais s'il ne s'agissait que de nous, on pourrait enlever le mot "risque", en effet.

► Envisagez-vous des suites à cette étude ?

S.O. : Il y aura au final 3 parties à cette étude. La première est celle dont nous avons parlé : le calcul des inégalités de revenus et les différences de pauvreté entre hommes et femmes, pour la Belgique et pour d'autres pays européens. Ensuite nous avons limité l'échantillon de base pour nous concentrer sur les couples, voir ce qui se passe à l'intérieur d'un couple. Les résultats seront bientôt disponibles sur le site du DULBEA. Enfin, nous sommes occupées à étudier les conséquences d'une rupture pour les revenus de chacun des partenaires et leur risque de pauvreté respectif. ■